

L'an deux mil vingt-trois, le 10 février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 6 février 2023.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Azélie BOUGON Isabelle INGLIN, Philippe DUFRESNE, Benoit MORELLET, Irène VOILLARD, Estèphe QUILLET, Xavier LEMETAIS.

Etaient absents excusés : Christian HOMMAND donne pouvoir à Guillaume VOELTZEL
Coralie BOURNONVILLE, Catherine TRAINA

Secrétaire de séance Irène VOILLARD

Membres en exercice : 11

L'ordre du jour est étudié comme suit :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2022

Le procès-verbal du 18 novembre est adopté à l'unanimité.

2. Modification de la délibération 2022-014 relative à la demande de subvention DETR 2023 :

La commune a déposé un dossier au titre de la DSIL-DETR afin d'obtenir une subvention pour la requalification des bâtiments communaux. La délibération 2022-014 ne détaillait pas le plan de financement. Il est demandé de délibérer à nouveau afin de transmettre ce document à la Préfecture.

Le conseil municipal décide de reporter cette délibération afin d'avoir des détails supplémentaires sur le plan de financement.

3. Délibération relative aux travaux du Siège :

Dans la continuité des économies d'énergie réalisées dans la commune, il est proposé au conseil municipal des travaux concernant le réseau d'éclairage public par le Siège. Cette opération viserait le remplacement d'environ 25 à 30 éclairages publics par du LED pour un coût de 20 000€ TTC dont une participation de la commune à hauteur de 40% HT soit 6 667€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette opération et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à ces travaux.

Vote pour : 9

4. Questions diverses :

- Un point sur le recensement : quelques logements encore à recenser, la commune ne compte début février que 271 habitants.
- La réparation du pilier du garage a été réalisé par la Société DEHENEAU. Ce dernier est intervenu le 31 janvier et le 1^{er} février, le montant des travaux est entièrement pris en charge par l'assurance. Le remboursement a déjà eu lieu.
- Diverses demandes ont été formulées au sujet du PLU. Le conseil municipal, à la majorité, précise qu'il a été voté pour 10 ans, ainsi sa révision ou sa modification ne pourra se faire qu'à partir de 2027.
- Le nettoyage de l'Eglise est prévu le samedi 1^{er} avril à 9h, une communication via les adresses mail, Panneapocket sera faite à cette occasion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.